

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du Conseil d'Administration**

**SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022**

**L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE VINGT SEPTEMBRE,**

à 18h, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 14 septembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Jean-Marc VERCHÈRE, Maire, Président, empêché.

**Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Augustine YECHE, Céline VÉRON, Benoit AKKAOUI, Nicole BERNARDIN, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON, Angelo TOCCO.**

**Etaient excusés : Jean-Marc VERCHÈRE, Sophie FOUCHER-MAILLARD.**

**OBJET : Action sociale - Aides facultatives délivrées par délégation du conseil d'administration – période du 01/06/2022 au 31/08/2022.**

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 20 septembre 2022, le conseil d'administration a délégué au Président ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à la Présidente déléguée, l'attribution des prestations du CCAS.

En application de l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Président ou la Présidente déléguée ont accordé les aides facultatives suivantes entre le 1<sup>er</sup> juin 2022 et le 31 août 2022.

Famille de besoin	Type d'aide	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées
Se nourrir s'alimenter	Aide alimentaire	588	40 135,00 €
	Aide alimentaire d'urgence	-	0,00 €
	Aide alimentaire pour jeunes en attente de ressources	2	210,00 €
	Aide alimentaire pour jeunes en parcours d'insertion	3	158,00 €
Accéder à un logement, l'équiper, s'y maintenir	Aide au paiement d'une facture d'énergie	15	3 445,00 €
	Aide au paiement d'une facture d'eau	-	0,00 €
	Aide à l'équipement personnel et ménager		33,75 €
	Aide "coup de pouce" pour entrer dans un logement		302,79 €

Accusé de réception en préfecture  
049-264901158-20220920-DEL-2022-091-DE  
Date de télétransmission : 23/09/2022  
Date de réception préfecture : 23/09/2022

Prendre soin de soi, se soigner	Aide pour une hygiène quotidienne	397	12 160,00 €
	Aide à l'hygiène pour jeunes en parcours d'insertion	3	70,00 €
	Aide à l'accès au matériel optique	2	410,00 €
	Aide à l'accès au matériel médicalisé dentaire auditif	1	400,00 €
	Aide à la visite médicale	4	640,00 €
	Aide à la complémentaire santé (base CSS)	60	16 833,00 €
	Aide à la complémentaire santé (hors CSS)	10	3 907,74 €
Faire face aux imprévus, à un événement exceptionnel	Aide pour dépasser une difficulté exceptionnelle	10	2 430,07 €
	Aide pour prendre en charge des frais d'obsèques	4	1 975,00 €
Se former et vivre de son travail	Aide à la formation professionnelle	-	0,00 €
	Aide aux jeunes en insertion	-	0,00 €
Développer un projet professionnel	Aide pour l'achat d'un équipement professionnel	1	0,00 €
	Aide à la mobilité pour faciliter les démarches pour l'emploi	1	202,00 €
	Permis Citoyen	8	4 283,60 €
Se déplacer	Aide au transport IRIGO	109	2 190,90 €
	Aide pour les jeunes au transport IRIGO	1	0,00 €
Se cultiver	Aide aux loisirs pour tous	93	12 236,59 €
Total		1 354	112 773,44 €

En synthèse, les aides facultatives directes (c'est à dire hors dispositifs) accordées depuis le 1er janvier 2022 se répartissent mensuellement de la façon suivante :

	2021		2022	
	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées
Janvier	376	39 361 €	389	36 156,07 €
Février	330	26 098 €	373	33 749,40 €
Mars	468	41 001 €	468	39 244,37 €
Avril	414	43 087 €	332	31 915,80 €
Mai	364	32 349 €	420	35 382,33 €
Juin	395	38 765 €	477	42 574,58 €
Juillet	397	41 440 €	488	44 261,88 €
Août	402	28 502 €	389	25 936,98 €
Septembre	398	42 175 €		
Octobre	435	39 562 €		
Novembre	426	32 787 €		
Décembre	385	42 065 €		
<b>TOTAL</b>	<b>4 790</b>	<b>447 191,92 €</b>	<b>3 336</b>	<b>289 221,41 €</b>

Le conseil d'administration prend acte de ces décisions.

Christelle LARDEUX-COIFFARD  
Présidente déléguée

Accusé de réception en préfecture  
049-264901158-20220920-DEL2022-091-DE  
Date de télétransmission : 23/09/2022  
Date de réception préfecture : 23/09/2022